CFDT News

10ème HIS

Heure d'Information du 15 et 17 février 2022

Vous avez la parole

TPS 2022 : vos retours d'expérience







Animé par Corinne Farin et Jean Claude Fresnay

Vous vous témoignez ?

- 1. Maintenant dans le fil de conversation de la Coopnet...
- 2. Maintenant en levant la main dans la Coopnet « Changer votre ressenti» puis « Intervenir » ...
- 3. Par mail auprès de votre contact RP.



Vous avez signé votre TPS ou c'est en cours de l'être ? Avez-vous obtenu une DG51 ?

Au contraire, vous allez le refuser ? Pourquoi ?

Vous avez subi des pressions pour partir ? Lesquelles ?

Vous êtes encore dans l'expectative?

Cette HIS est faite pour vous !



Vous vous témoignez ?

- 1. Maintenant dans le fil de conversation de la Coopnet...
- Maintenant en levant la main dans la Coopnet « Changer votre ressenti» puis « Intervenir » ...
- 3. Par mail auprès de votre contact RP.

Heure Information Salariés

11 Janvier

Profitez pleinement de votre (fin) de carrière

TPS 2022 : premiers éclairages pour choisir en toute quiétude ! #1
Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

#2
Les autres solutions

#3
Les démarches

#4
Les conseils de la CFDT



Heure Information Salariés

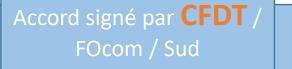
11 Janvier

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière
Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

#1
Ce qu'il faut savoir sur le
TPS 2022



Le contexte



- Un accord intergénérationnel triennal 2022 2024
- L'accord embarque les fins de carrières, l'alternance et les stages, ainsi que le recrutement de nouveaux salariés et pour la première fois un « temps de respiration ».
- Pour la CFDT, la négociation a naturellement déboucher sur un accord qui va permettre l'embauche de jeunes (avec des emplois pérennes) et le maintien de l'activité des seniors (qui le souhaitent), pour prévenir les « ruptures de compétences » dans les services.



Les thématiques de l'accord :

Renouvellement des générations	Recrutements externes	Insertion des jeunes
Milieu de carrière	Respiration	Parcours de développement et de reconversion
Dernière partie de carrière	Temps Partiel Seniors « TPS 2022 »	Autres mesures d'accompagnement
Transmission des savoirs	— Les acteurs —	Les actions de la transmission



Les recrutements :

La CFDT a obtenu que la Direction s'engage à :

- Recruter 8 000 contrats à durée indéterminée sur trois ans,
- Maintenir a minima 3 500 alternant(e)s dans l'entreprise les trois prochaines années (l'objectif de recrutement = 5% des effectifs).



En quoi consiste le dispositif « TPS 2022 » :

Le Temps Partiel Senior est un dispositif d'aménagement de fin de carrière

- Le TPS 2022 permet au salarié éligible et volontaire, ayant plus de 15 ans d'ancienneté groupe, d'aménager son temps de travail jusqu'à 5 ans précédant son départ à la retraite
- L'entrée dans le dispositif doit être réalisée dans un calendrier imposé par l'entreprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 1^{er} janvier 2023



Qui peut en bénéficier? Et sous quelles modalités?

Les salariés éligibles au dispositif sont ceux désireux de prendre leur retraite sans surcote au plus tard le 1er janvier 2028

Personnels éligibles	Durée dans le dispositif	Entrée dans le dispositif	Temps de travail	Temps libéré	Rémunération	Complément cotisation retraite
Fonctions centrales et de support			12 mois à 50%*	48 mois en temps libéré*	Temps travaillé : 70% Temps libéré : 65%	
Fonctions opérationnelles et de production	18 à 60 mois	1 ^{er} janvier 2022 au 1 ^{er} janvier 2023	24 mois à 50%*	36 mois en temps libéré*		Sur une base 100%

salaire mini. garanti au titre de la rémunération : NC : 2000€ et CAD : 2787€ bruts / mois**

^{*} Pour un TPS 60 mois sinon au prorata du TPS

^{**} Les minima garanti du TPS sont revalorisé chaque année dans le cadre de la Négociation annuelle des salarires

Heure Information Salariés

11 Janvier

Je veux partir mais pas à n'importe quel prix! #2 Le TPS 2022



Les seniors : les TPS Les minimas de rémunération

Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

	Non Cadre Brut	Cadre Brut	
Actuel	1 887 €	2 629 €	
Dans le cadre de l'accord	2 000 €	2 787 €	0/2
		+0	/0

La CFDT a demandé et obtenu une augmentation des minimas de rémunération pour permettre au maximum de salariés de bénéficier de la formule TPS 2022

*Les minimas de rémunération TPS sont revalorisés chaque année dans le cadre de la négociation annuelle salariale (NAO)

Les seniors: la retraite

Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Ordre de grandeur, en brut, entre activité à 100%, TPS rémunéré 70%

puis 65% et retraite	profile 1	profile 2	profile 3	profile 4	profile 5
bande CCNT	С	D	DB	E	F
salaire de base	33 000	36 000	45 000	58 000	80 000
parts variables	2 000	4 000	3 375	6 670	12 800
rémunération brute de fin de carrière	35 000	40 000	48 375	64 670	92 800
taux de remplacement brut attendu (1)	environ 60% (2)	entre 55% et 60% (2)	environ 55%	environ 50%	entre 45% et 50%
rémunération brute en TPS pendant le temps travaillé (3)	25 000	28 000	35 132	45 269	64 960
% de rémunération brute pendant le temps travaillé	71%	70%	73%	70%	70%
rémunération brute en TPS pendant le temps libéré (3)	25 000	26 000	35 132	42 036	60 320
% de rémunération brute pendant le temps libéré	71%	65%	73%	65%	65%

^{(1) :} le taux de remplacement brut correspond à la première retraite divisée par la dernière rémunération en activité à 100%, hors éléments périphériques (participation, intéressement, avantages en nature,...)

Note: l'application des prélèvements sociaux ferait augmenter le taux de remplacement, mais cet effet serait globalement compensé par l'intégration des éléments périphériques de rémunération touchés pendant la période d'activité et de TPS (participation, intéressement, abondement, avantages en nature, etc...)

L'impôt sur les revenus, progressif en fonction de ces derniers, viendra ensuite dans la plupart des cas réduire un peu plus les écarts entre activité à 100% et TPS ou retraite

^{(2) :} un peu plus pour les fonctionnaires

^{(3) :} avec application des minimas (2 000 € pour les non cadres et 2 787 € pour les cadres) et le paiement des parts variables

L'Indemnité de Compensation Pension Civile :

Cela concerne qui ? C'est quoi ?

Cette indemnité concerne uniquement les fonctionnaires. C'est une indemnité que le fonctionnaire percevra au moment où l'entreprise ne pourra plus surcotiser auprès du service des retraites de la Fonction Public.

Pourquoi?

Le fonctionnaire ne peut légalement surcotiser à la retraite que pour un équivalent d'une année temps plein.

Exemple:

- En cas de TPA à 80%, le salarié pourra surcotiser 5 années.
- En cas de TPS, le salarié pourra surcotiser 2 années à mitemps. Ensuite, il touchera l'ICPC.

Synthèse TPS 5 ans

Ce qu'il faut savoir sur le TPS 2022

Niveau classification	Indice réel	Taux de pension sans TPS	Montant brut de retraite sans TPS	Taux de pension avec TPS	Montant brut de retraite avec TPS	Ecart entre les montants de retraite sans et avec TPS	Montant d'ICPC mensuel	Montant d'ICPC Total (sur 3 ans)	Au bout de combien d'années le salarié est-il perdant ?
2.3	587	78%	2 166 €	77%	2 127 €	39€	515€	18 557 €	39,7
3.2	662	78%	2 442 €	77%	2 399 €	43 €	581€	20 928 €	40,6
4.1	756	78%	2 789 €	77%	2 740 €	49€	664€	23 900 €	40,6

Le versement de l'ICPC permet aux fonctionnaires de compenser l'impact du TPS 5 ans sur le futur montant de leur pension de retraite.

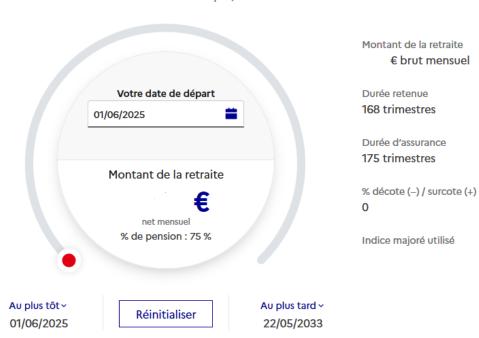


Le site internet : Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public.

ENSAP : le site pour le calcul de la retraite des AFO

Choisir une date de départ

Visualisez le montant de votre retraite en déplaçant le curseur.



	paramètres de projection pour la simulation
Indice de rémuné	ération connu :
Indice de départ	
Par exemple, 658	
- 1/ · · · · · /	
+ Ajouter une période	onnu : 50/100

La clause de sauvegarde et de « rendez-vous »

- La clause de sauvegarde :
- Cons l'hypothèse d'un allongement des durées de cotisations ou d'une modification de l'âge légal de départ en retraite après l'entrée dans le dispositif « TPS 2022 », le salarié verra son « TPS 2022 » prolongé au-delà da la date initialement prévue, en temps libéré. »
- La clause de rendez-vous :
- Les parties s'engagent, dans l'hypothèse où les dispositifs et règlementaires en matière de retraite (régime de base ou complémentaire) viendraient à être modifiées avant le 1 janvier 2023, date à laquelle les dernières entrées dans le « TPS 2022 » peuvent se faire, à se rencontrer pour en analyser les conséquences. Les parties pourront décider d'adapter par avenant, si nécessaire, les dispositifs du « TPS 2022 » afin de garantir des dispositifs se rapprochent le plus possible de ceux d'origine.

Heure Information Salariés

11 Janvier

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière
Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

#2
Les autres solutions



#2 Les autres solutions : le TPS 2018

Les seniors: le TPS 2018



➤ Pour un départ en retraite avant : fin 2024

Formule	Rémunération	Temps de travail	Durée dans le dispositif	Temps libéré	Complément cotisation retraite
TPS 65 % Possible en mécénat	65 %	50 %	18 à 36	24 mois (pour un TPS de 36 —	
de compétences	00 70	50 70	mois	mois, sinon au prorata)	
TPS 75 % Possible en mécénat de compétences	75 %	50 %	18 à 36 mois	12 mois (pour un TPS de 36 mois, sinon au prorata)	sur une base 100 %
TPS 80 % Dédié en mécénat de compétences	80 %	50 %	18 à 24 mois	pas de temps libéré	

Le TPS 2022 est +
intéressant si vous êtes
Fonctions Centrales et
de Support

NB : suite à l'évolution de la législation en la matière la formule dédiée au mécénat ne peut avoir qu'une durée de 2 ans.

#2 Les autres solutions : le TPA

Les seniors : Le Temps Partiel Aidé (TPA)

TPA / une formule complémentaire ou une alternative au TPS

- Accessible dès 55 ans
- Permet de travailler à temps partiel entre 50% et 80% avec une cotisation retraite financée à 100% par l'entreprise
 - Salariés : jusqu'à 70 ans !
 - Fonctionnaire : une aide est limité à l'équivalent de 4 trimestres (la loi est dure mais c'est la loi)
- Rémunéré selon la quotité de travail (80% => sauf pour les fonctionnaires à 80% => 85,7%

#2 Les autres solutions : le TPSH

Les seniors: le TPS Handicap

Population ciblée :

salariés détenteur d'une reconnaissance handicap ou reclassés

- Retraite avant le 01/01/2027
- > Entrée avant le 01/01/2024

Formule	Rémunération	Temps de travail	Durée dans le dispositif	Temps libéré	Complément cotisation retraite
TPSH 65 % Possible en mécénat de compétences	65 %	50 %	18 à 36 mois	28 mois (pour un TPSH de 36 mois, sinon au prorata)	
TPSH 75 % Possible en mécénat de compétences	75 %	50 %	18 à 36 mois	16 mois (pour un TPSH de 36 mois, sinon au prorata)	sur une base 100 %
TPSH 80 % en mécénat de compétences sur 24 mois maxi	80 %	50 %	18 à 24 mois	pas de temps libéré	
TPSH 80 %	80 %	50 %	18 à 36 mois	pas de temps libéré	

Heure Information Salariés

11 Janvier

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière
Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

#3
Les démarches



Copier / coller du site officiel sur Intranoo

Quelle démarche suivre dans le cadre du TPS 2022 ?

Voici les étapes clés du parcours salarié



Je m'informe et je réfléchis à ma dernière partie de carrière



Je définis ma date de départ en retraite, je choisis les modalités

Je m'informe sur la retraite : site l'assuranceretraite.fr pour les salariés de droit privé et l'Ensap pour les fonctionnaires.

Je suis le e-learning « retraite les essentiels »

Je consulte anoo dernière partie de carrière

Je fais le point sur ma situation afin de me fixer un horizon de départ (estimation de pension, solde CET)

J'explore le champ des possibles : je consulte les pages anoo TPS 2022, j'assiste aux calls OA Transition retraite,

J'utilise la calculette TPS 2022 pour vérifier mon éligibilité et évaluer le montant de ma rémunération en TPS



Si je suis intéressé.e par le TPS 2022, je demande un décompte pension ou un relevé de carrière.

Je connais la date de ma retraite à taux plein et le montant prévisionnel

Je prends rdv avec un-e consultant-e Orange Avenirs. Lors de ce rdv, j'apporte mes documents retraite et j'échange avec le-la consultant.e

Je repars avec les simulations TPS qui m'intéressent

Je réfléchis et je décide librement de souscrire ou non au dispositif

- OO - OO

Je prends rdv avec mon RH de proximité pour signer mon avenant ou mon protocole



J'informe mon manager et mon RH, nous organisons mon activité

Je prends rdv avec mon RH et j'échange sur les modalités de mon TPS 2022 Je signe un avenant à mon contrat de travail ou un protocole et une convention de mise à disposition pour le mécénat de compétences Je renseigne mon mail personnel (CE, kiosque, Digiposte, Amundi,...) Mon RH transmet l'avenant ou le protocole au CSRH pour mise en œuvre (paie et

congés)

pour ma retraite

J'échange avec mon manager et mon RH pour définir l'aménagement de mon nouveau temps de travail et organiser mon activité (sauf mécénat) et la transmission de mon expérience Si je souhaite un mécénat, je choisis une association avec la Fondation J'informe par mail mon-ma consultant-e Orange Avenirs de la simulation choisie afin qu'il la

transmette à mon RH



Je prépare mon départ Je suis à la

Avant de partir en temps libéré ou en mécénat de compétences, je réalise les actions nécessaires pour continuer à accéder à ma messagerie et à anoo J'assiste à la formation « je prépare ma retraite » Je télécharge le livret TPS mécénat et/ou TPS temps libéré Avant d'entrer en temps libéré ou mécénat, je restitue mes

Je suis en TPS 2022

Si j'ai des questions sur ma rémunération ou mes congés en TPS, je contacte l'accueil salarié du CSRH (0800 777 222)

Je reçois du CSRH, environ 8 mois avant ma date de retraite, une lettre m'indiquant les démarches à effectuer pour ma retraite Je demande ma retraite auprès des caisses

Je réalise les démarches auprès d'Orange

Je réalise les démarches si je souhaite conserver mon mobile

Je reçois ma carte de retraité J'adhère si je le souhaite à une association de retraités Orange Je peux participer aux actions de la Fondation Orange

Merci pour tout ce que vous avez apporté au Groupe! Profitez de votre nouvelle vie

Orange Restricted

Les démarches

Copier / coller avec les ajouts CFDT

Les démarches

Avant de signer, je négocie ma DG51

Quelle démarche suivre dans le cadre du TPS 2022 ?

Voici les étapes clés du parcours salarié



Je m'informe et je réfléchis à ma dernière partie de carrière



Je définis ma date de départ en retraite, je choisis les modalités

Je m'informe sur la retraite : site l'assuranceretraite.fr pour les salariés de droit privé et l'Ensap pour les fonctionnaires.

Je suis le e-learning « retraite les essentiels »

Je consulte anoo dernière partie de carrière

Je fais le point sur ma situation afin de me fixer un horizon de départ (estimation de pension, solde CET)

J'explore le champ des possibles : je consulte les pages anoo TPS 2022, j'assiste aux calls OA Transition retraite,

J'utilise la calculette TPS 2022 pour vérifier mon éligibilité et évaluer le montant de ma rémunération en TPS



Si je suis intéressé.e par le TPS 2022, je demande un décompte pension ou un relevé de carrière.

Je connais la date de ma retraite à taux plein et le montant prévisionnel Je prends rdv avec un-e consultant-e Orange Avenirs. Lors de ce rdv,

j'apporte mes documents retraite et j'échange avec le-la consultant.e

Je repars avec les simulations TPS qui m'intéressent

Je réfléchis et je décide librement de souscrire ou non au dispositif

- OO - OO Je prends rdv avec mon RH de proximité pour signer mon avenant ou mon protocole



J'informe mon manager et mon RH, nous organisons mon activité

Je prends rdv avec mon RH et j'échange sur les modalités de mon TPS 2022

Je signe un avenant à mon contrat de travail ou un protocole et une convention de mise à disposition pour le mécénat de compétences

Je renseigne mon mail personnel (CE, kiosque, Digiposte, Amundi,...)

Mon RH transmet l'avenant ou le protocole au CSRH pour mise en œuvre (paie et congés)



₹ ⊘ ⊘ Je réalise les démarches pour ma retraite

J'échange avec mon manager et mon RH pour définir l'aménagement de mon nouveau temps de travail et organiser mon activité (sauf mécénat) et la transmission de mon expérience Si je souhaite un mécénat, je choisis une association avec la Fondation J'informe par mail mon-ma consultant-e Orange Avenirs de la simulation choisie afin qu'il la

transmette à mon RH



Je prépare mon départ Je suis à la retraite

Avant de partir en temps libéré ou en mécénat de compétences, je réalise les actions nécessaires pour continuer à accéder à ma messagerie et à anoo J'assiste à la formation « je prépare ma retraite » Je télécharge le livret TPS mécénat et/ou TPS temps libéré Avant d'entrer en temps libéré ou mécénat, je restitue mes

Je suis en TPS 2022

Si j'ai des questions sur ma rémunération ou mes congés en TPS, je contacte l'accueil salarié du CSRH (0800 777 222)

Je reçois du CSRH, environ 8 mois avant ma date de retraite, une lettre m'indiquant les démarches à effectuer pour ma retraite Je demande ma retraite auprès des caisses

Je réalise les démarches auprès d'Orange

Je réalise les démarches si je souhaite conserver mon mobile

Je reçois ma carte de retraité J'adhère si je le souhaite à une association de retraités Orange Je peux participer aux actions de la Fondation Orange

Merci pour tout ce que vous avez apporté au Groupe! Profitez de votre nouvelle vie

Orange Restricted

Décision n° 51 du 15 décembre 2009

#3
Les démarches

Dans le cadre des différents dispositifs d'accompagnement mis en place par l'entreprise pour répondre aux besoins des salariés qui, au cours des différentes étapes de leur vie professionnelle, s'inscrivent dans des parcours de mobilités ou de départs de l'entreprise, des mesures individuelles financières peuvent être attribuées, sur décision managériale.

Ces mesures qui s'inscrivent dans un cadrage compris entre zéro et 24 mois de salaire global de base (SGB) seront définies à l'entrée dans les dispositifs.

Brigitte DUMONT

Directrice des Ressources Humaines France

#3 Les démarches

Salariés et fonctionnaires : CNAV

Créez votre compte et connectez-vous sur <u>le site de l'Assurance Retraite</u> (CNAV) pour obtenir votre relevé.

Ce relevé est obtenu (quasi) immédiatement.

Fonctionnaires:

Le site de l'ENSAP vous dit tout (ou presque) sur votre carrière et votre retraite de la fonction publique.

Salariés et fonctionnaires multi-régimes ou « poly-pensionné » :

Si vous êtes poly-pensionné, <u>le site www.info-retraite.fr</u> facilite vos démarches.

Heure Information Salariés

11 Janvier

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
carrière
Quel TPS choisir ? Les
avantages de chaque
solution. Les conseils de la
CFDT

Optimiser et profitez
pleinement de votre fin de
Les conseils de la CFDT



#4 Les conseils de la CFDT

Avoir préparé un projet de vie :

Qu'allez vous faire en temps libéré et en retraite ? Avez-vous des projets ?

> Bien étudier les aspects financiers :

Est-ce que perdre 30% à 35% de vos revenus va vous permettre de vivre la vie que vous espérez ?

Prendre un RDV avec Orange Avenir :

Une simulation ne vous engage pas!

N'hésitez pas à faire la formation « préparation à la retraite »

Est-ce que réduire de 30% à 35% vos revenus va vous permettre de vivre la vie que vous espérez ?

Ne rien signer sans demander au préalable l'application de la DG 51 :

En fonction de vos crédits restants, vos enfants à charge ou ascendants,...

Merci.



La transmission des savoirs : les tuteurs

Les salariés non cadres exerçant une activité tutorale d'au moins 2 mois, dans le cadre des contrats en alternance ou « année de césure », bénéficient d'une prime fixe de 450€ bruts par année de contrat, pour l'accompagnement d'un alternant ou stagiaire, selon les durées des contrats variables suivantes :

- 6 mois à 17 mois de contrat : 1 prime => 450€ bruts.
- 18 à 29 mois de contrat : 2 primes => 450€ bruts par année de contrat.
- 30 à 36 mois de contrat : 3 primes => 450€ bruts par année de contrat.

Le temps de respiration :

Les conditions requises :

Il s'agit d'un congé de 3 mois minimum à 12 mois maximum. Tout salarié est éligible dès lors qu'il a 10 ans d'ancienneté dans le groupe, un an d'ancienneté sur son poste et qu'il n'est pas éligible à un dispositif de TPS ou à la retraite dans les 12 mois qui suivent. Le projet de « respiration », sur volontariat, devra être partagé en amont avec le manager et sera piloté par les DRH.

La cible:

En phase d'expérimentation pour les 24 premiers mois du dispositif, un volume annuel maximum de 250 « respirations » sera possible : 125 cadres et 125 non-cadres.

Le temps de respiration :

Quelques exemples d'activités :

Cycle universitaire sans rapport direct avec son activité professionnelle

Action humanitaire ou sociale notamment dans le cadre des activités de mécénat d'Orange.

Mission de formation dans des écoles, des universités ou instituts de recherche.

Contribution à des projets dans des start-up, ou en PME afin d'accélérer leur développement, leurs projets et de favoriser le partage de compétences.

Le temps de respiration :

Les modalités financières :

- La rémunération sera maintenue à 100% si le projet de formation est validé par l'entreprise, s'inscrit dans un parcours décidé avec prochain poste déterminé et que le salarié s'engage à rester dans l'entreprise;
- Dans le cadre d'une mise à disposition dans une start-up ou une autre entreprise, la rémunération pourra être maintenue à 100% dès lors qu'elle est refacturée partiellement ou intégralement à l'entreprise accueillante.

Dans les autres cas :

- la rémunération sera maintenue par l'entreprise à hauteur de 70%;
- au-delà du maintien à 70%, la rémunération pourra être complétée jusqu'à 100% par des jours du Compte Epargne Temps dès lors que le salarié en est titulaire, dans la limite de ses jours épargnés.